

1. Mot de la direction et de la direction adjointe



C'est sous un soleil radieux que nous avons accueilli nos élèves pour entamer l'année scolaire 2021-2022. Ce fut une réussite! Au nom de toute l'équipe, nous tenons à vous remercier pour votre bonne collaboration. Nous mettons tout en œuvre pour vivre une année sécuritaire et harmonieuse. Nous nous souhaitons : Tout le bonheur du monde! (Thème de l'année 21-22)

Julie Sauvageau
Directrice

Julie Bérubé
Directrice adjointe

2. À noter à votre agenda



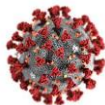
- **Lundi 20 septembre** : journée pédagogique, le service de garde sera ouvert pour les élèves déjà inscrits.
- **Jeudi 30 septembre** : c'est la date de la déclaration de la clientèle choisie par le ministère de l'Éducation. Il est très important que votre enfant soit présent à l'école ce matin-là. S'il devait s'absenter, vous devrez passer au secrétariat pour venir signer une déclaration de fréquentation scolaire.
- **Lundi 11 octobre** : congé de l'Action de grâce.

3. Assemblée générale de parents

Le 8 septembre dernier a eu lieu l'assemblée générale de parents. Nous tenons à remercier les parents qui ont pu se présenter. Votre implication est importante pour nous. C'est ensemble que nous pourrons faire en sorte que vos enfants puissent vivre dans un environnement harmonieux qui répond à leurs besoins. Les membres élus au conseil d'établissement seront bientôt disponibles sur notre site web. De plus, vous êtes invités à vous inscrire à l'organisme de participation des parents d'ici le 17 septembre 16 h. Un courriel vous a déjà été acheminé à ce sujet. Ci-joint le formulaire.

<https://forms.gle/zBiv8ffY7MG5gb248>

4. COVID



- Tous les élèves d'âge primaire (1^{re} à la 6^e année), qui fréquentent un établissement scolaire, doivent porter **un masque de procédure**. Le masque en tissu ou tout autre masque de type artisanal n'est pas autorisé. Lors des prises de rang, nous observons que plusieurs élèves ont oublié le masque à la maison. Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant quitte la maison avec un masque de procédure.

Comme l'année dernière, l'école a la responsabilité de fournir les masques. Le réapprovisionnement s'effectue chaque semaine. Pour le moment, les élèves peuvent enlever le masque à l'intérieur de la classe et une fois à l'extérieur, mais dans tous les autres lieux d'aire commune, le masque est requis.

- Si vous pensez que votre enfant a été exposé à la COVID-19 ou s'il présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, vous êtes invités à remplir cette autoévaluation des symptômes pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre, selon votre condition.

[Autoévaluation](#)

- Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous devez entrer à l'intérieur de nos établissements, vous devez obligatoirement **prendre un rendez-vous au préalable**. De plus, tous les visiteurs autorisés doivent se présenter directement au secrétariat avec un couvre-visage.

5. Informations sur l'horaire des élèves

Accueil de l'école de l'Aventure :



- **Le matin**, la surveillance dans la cour d'école débute à **7 h 55**.
- **Après le dîner**, la surveillance dans la cour débute à **12 h 40**.

Les élèves **non inscrits** au service de garde **ne doivent pas** entrer dans la cour avant ces heures.

Départ de l'école de l'Aventure :

- L'avant-midi les cours terminent pour le préscolaire à 10 h 27 et pour le primaire à 11 h 25.
- L'après-midi les cours se terminent à 15 h 10 (pour tous).

Les parents/tuteurs ou les personnes autorisées qui viennent chercher un enfant à la fin des cours soit, à 10 h 27, 11 h 25 ou 15 h 10 doivent attendre à l'extérieur, sans passer par le secrétariat.

Accueil de l'école de l'Arc-en-Ciel :



- **Le matin**, la surveillance dans la cour d'école débute à **8 h 00**.
- **Après le dîner**, la surveillance dans la cour débute à **12 h 45**.

Les élèves **non inscrits** au service de garde **ne doivent pas** entrer dans la cour avant ces heures.

Départ de l'école de l'Arc-en-Ciel :

- L'avant-midi les cours terminent pour le préscolaire à 10 h 32 et pour le primaire à 11 h 30 pour le primaire.
- L'après-midi les cours se terminent à 15 h 15.

Les parents/tuteurs ou personnes autorisées qui viennent chercher un enfant à la fin des cours soit, à 10 h 30, 11 h 30 ou 15 h 15 doivent attendre à l'extérieur, sans passer par le secrétariat.

6. Absence de votre enfant



Vous devez obligatoirement justifier l'absence de votre enfant au secrétariat chaque fois qu'il s'absente les jours de classe plutôt que d'utiliser Dojo et les agendas. Différents moyens existent : par téléphone ou par courriel de l'école ou par le portail, et ce, même à l'avance. Ainsi nous pourrions assurer une meilleure gestion en rendant plus sécuritaire l'absence de votre enfant pour tous.

- ✓ Téléphone : 418 686-4040 – AV : 3429 ou 4042 faire le 2 et AEC : 3109 ou 4010 faire le 2
- ✓ Courriel : AV : ecole.aventure@cscapitale.qc.ca – AEC : ecole.arciel@cscapitale.qc.ca
- ✓ MozaiK : votre portailparents – onglet absence

7. Service de garde



- Pour apporter une modification de fréquentation ou pour toute autre information importante à divulguer à l'éducateur du service de garde de votre enfant, nous vous demandons de communiquer par courriel à l'adresse suivante en y ajoutant l'adresse courriel de l'enseignant (e) en copie conforme:
 - École l'Arc-en-Ciel : sgarde.arciel@cscapitale.qc.ca
 - École de l'Aventure : sgarde.aventure@cscapitale.qc.ca

De plus, tout document à remettre concernant le service de garde doit être remis à l'éducateur à l'accueil ou à l'enseignant de votre enfant. En ce qui a trait aux paiements, le mode de paiement par Internet est à privilégier.



- Nous vous rappelons que l'utilisation du four micro-ondes est interdite. Les élèves doivent avoir un repas froid ou il est possible d'avoir un repas chaud dans un thermos.
- Puisque les enfants passent beaucoup de temps à l'extérieur, il est important de prévoir des vêtements adéquats selon la température extérieure (les matins et les soirs plus froids).

8. Activités lors des journées pédagogiques au service de garde

Il est important de remplir le formulaire acheminé par courriel, et ce dans les délais, afin de procéder à l'inscription aux journées pédagogiques du service de garde, car cela assure une place pour votre enfant.

9. Site internet



Nous vous invitons à consulter régulièrement l'ensemble des rubriques de notre site internet. Vous y retrouverez différentes informations en lien avec la vie scolaire des élèves ainsi que toutes les adresses courriel des intervenants œuvrant à l'intérieur de nos établissements.

L'adresse est la suivante : <https://cscapitale-ecole-delarc-en-ciel-delaventure.ca/>

10. Assurance

Nous désirons vous informer que les situations suivantes ne sont pas couvertes par les assurances du centre de services scolaire :

- le vol d'effets personnels et de fournitures dans nos établissements;
- le bris de lunettes;
- les frais dentaires lors de collisions accidentelles;
- les frais de transport d'urgence à l'hôpital par ambulance;

Si vous désirez vous mettre à l'abri des frais encourus par de telles situations, nous vous suggérons de souscrire à un régime d'assurances accidents pour les élèves, offert par plusieurs compagnies (Desjardins, Industrielle Alliance, etc.).

11. Facture scolaire



Merci à tous les parents qui ont payé les fournitures scolaires. Nous rappelons à ceux qui n'ont pas encore réglé leur facture de le faire rapidement. Pour connaître le solde dû, vous pouvez vous référer sur Mozaik.

12. Aliments permis et aliments interdits



- Les collations permises à l'école sont les fruits, les légumes, les produits laitiers et les produits céréaliers santé. Veuillez noter que les barres tendres enrobées de chocolat ne sont pas considérées comme des produits céréaliers santé. Ces règles s'appuient sur la politique alimentaire du centre de services scolaire.
- Rappelons-nous que, pour éviter les dégâts, ces collations doivent être faciles à manger et à manipuler.
- Pour des raisons de sécurité, les aliments contenant des arachides et des noix sont interdits.
- Nous ajoutons les crevettes à la liste des aliments interdits (pour l'école de l'Aventure seulement).

13. Soutenez notre école en faisant votre épicerie!



Lors de vos visites comme client chez CONVIVIO, peu importe la succursale, vous pouvez soutenir notre école par vos achats. Une façon simple de financer des activités scolaires ou des équipements éducatifs!

Si vous n'êtes pas déjà membre de CONVIVIO :

Mentionnez notre numéro d'organisme lorsque vous passerez à la caisse et la Coopérative d'alimentation nous remettra en fin d'année un montant proportionnel à vos achats, via son programme de dons aux organismes accrédités. **Le numéro de notre école est # 100 475.**

Si vous êtes membre de CONVIVIO :

Depuis 2012, un membre de la coopérative n'a plus à se priver de sa ristourne personnelle pour encourager un organisme... Chaque membre continue donc de donner à la caisse son propre numéro pour pouvoir avoir droit à sa ristourne annuelle en argent.

En plus, un membre peut soutenir un organisme accrédité de sa communauté, car le montant annuel de ses achats peut être transféré au profit du compte d'un organisme qui recevra un don annuel proportionnellement à l'ensemble des transactions portées à son nom en guise de reconnaissance.

Prenez note de notre numéro d'organisme accrédité par CONVIVIO : # 100 475 et lors de votre prochaine visite dans l'une des succursales, remplissez le court formulaire qui vous permettra de soutenir notre école. Un ou deux organismes peuvent être identifiés sur ce même formulaire.

Nous vous remercions de penser à notre école lors de vos achats chez CONVIVIO (Loretteville, Val-Bélair et Chauveau) ! Vous pouvez également communiquer votre choix d'organisme accrédité par téléphone 418 842-0623 ou par courriel : monorganisme@convivio.coop. Merci à l'avance de votre appui !

IGA
extra
Supermarché Val-Bélair
1819, avenue Industrielle
418 843-6767

IGA
extra
Supermarché Chauveau
2295, avenue Chauveau
418 842-3381

IGA
extra
Supermarché Loretteville
250, rue Louis-IX
418 842-2341

BONNE SEMAINE À TOUS!

Julie Sauvageau
Directrice

Julie Bérubé
Directrice adjointe